

VILLE DE DÉGELIS

(Nom de la municipalité)

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 7 avril 2026 à 19h00 heures au sous-sol du Centre culturel Georges Deschênes, situé au 367, avenue Principale à Dégelis.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : PDM-2-2026

Nature et effets : Rendre réputée conforme la marge de recul arrière de 4,5 mètres au lieu de 7,5 mètres pour une résidence multifamiliale de 8 logements en zone Rd-1.

Identification du site concerné : Cette demande concerne la propriété située au 539 Avenue Adélarde-Tardif (lot # 4 329 085 du Cadastre du Québec).

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Dégelis ce 19^e jour de mars 2026

Sebastien Bergault
signature

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je, soussigné (e), Sebastien Bergault de la municipalité de Dégelis, certifie sous mon serment d'office avoir publié

l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le

19 mars 2026 entre 10h00 et 16h00 heures.

Je, soussigné (e) résidant à Dégelis certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le faisant publier sur le site internet de la ville de Dégelis.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19^e jour de mars 2026.

Sebastien Bergault
signature

greffier
titre